

**Mairie de  
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller  
✉ Mairie,  
67350 SCHALKENDORF  
☎ 03.88.90.80.84  
mairie.schalkendorf@vialis.net

**SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024 à 19h30**

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire  
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany  
ARNOUX Audrey - ROOS Isabelle  
SCHNELL Frédéric - SCHOLLER Fredy - ZINT Fabrice  
Excusés : MONNIER Christophe - MORLANG Christian  
TETEGAN Patrick

Nombre de Conseillers

élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 8

**ORDRE DU JOUR**

**1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 01/02/2024**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 01/02/2024 est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Audrey ARNOUX est désignée comme secrétaire de séance.

**3. Compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Hoeffel**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Huguette SCHMITT, adjointe au maire, choisie par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Bernard KRIEGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	333.349,19 €
Recettes de fonctionnement	669.052,40 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>335.703,21 €</b>
Dépenses d'investissement	613.251,07 €
Recettes d'investissement	279.901,88 €
<b>DEFICIT</b>	<b>333.349,19 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2023</b>	<b>2.354,02 €</b>

2) a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**4. Affectation des résultats de l'année 2023 du budget annexe Lotissement Hoeffel**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, constatant que le Compte Administratif 2023 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 335.703,21 €
- un déficit d'investissement de 333.349,19 €

décide à l'unanimité de reporter sur l'exercice 2024

- 335.703,21 € en recettes au compte 002
- 333.349,19 € en dépenses au compte 001

## **5. Comptes de Gestion 2023 du budget annexe Lotissement Hoeffel**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion du budget annexe lotissement Hoeffel, dressé par le Service de Gestion Comptable de Sarre-Union pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
Ce compte est approuvé à l'unanimité.

## **6. Budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Hoeffel**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 348.603,21 €**  
**Dépenses et recettes d'investissement : 333.349,19 €**

## **7. Compte administratif 2023 du budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Huguette SCHMITT, adjointe au maire, choisie par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Bernard KRIEGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	160.542,31 €
Recettes de fonctionnement	330.995,49 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>170.453,18 €</b>
Dépenses d'investissement	85.917,31 €
Recettes d'investissement	79.987,01 €
<b>DEFICIT</b>	<b>5.930,30 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2023</b>	<b>164.522,88 €</b>

2) a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **8. Affectation des résultats de l'année 2023 du budget principal**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, constatant que le Compte Administratif 2023 fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : 5.930,30 €
- un excédent global de : 170.453,18 €

décide à l'unanimité :

- d'annuler le déficit d'investissement en affectant le montant de 5.930,30 € au compte 1068
- d'affecter le résultat net global de 170.453,18 € en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2024.

## **9. Compte de Gestion 2023 du budget principal**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion, dressé par le Service de Gestion Comptable de Sarre-Union pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
Ce compte est approuvé à l'unanimité.

## **10. Budget primitif 2024 du budget principal**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 387.000 €**  
**Dépenses et recettes d'investissement : 312.000 €**

## **11. Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

Par délibération du 23/03/2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts locaux suivants :

TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,56 %
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	61,92 %
TH	Taxe d'habitation	10,46 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 au même niveau que 2023 :

TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,56 %
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	61,92 %
TH	Taxe d'habitation	10,46 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

## **12. Division parcellaire : Rue Hoeffel et rue d'Ettendorf**

Le Maire expose au conseil municipal que les parcelles :

- section 04 n° 417 au lieudit « Hoeffel » d'une contenance de 2,86 ares
- section 04 n° 457/420 au lieudit « Hoeffel » d'une contenance de 4,01 ares

font partie du talus jouxtant la rue Hoeffel, mais dont les extrémités de parcelles font partie de la voirie communale

- section 04 n°94 au lieudit « Bitzen » d'une contenance de 5,20 ares  
est située entre la propriété du 8, rue d'Ettendorf et pour partie sur la voirie

et qu'il y a donc lieu de faire intervenir un géomètre pour diviser les parcelles, en veillant à ce que la séparation corresponde à la limite de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la division foncière des parcelles section 04 n°417, section 04 n°457/420 et section 04 n°94
- de désigner le géomètre Graff-Kiehl pour l'établissement du PV d'arpentage
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces y afférentes

## **13. Acquisition de terrains**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par des particuliers qui proposent à la commune d'acquérir leur terrain, à savoir :

- Section 05 parcelle 50 Kuhbruch d'une contenance de 8,92 ares  
Propriétaire Roberte GEISWILLER demeurant 3, rue des écoles 67190 STILL
- Section 04 parcelle 348 Geisensprung d'une contenance de 1,97 are
- Section 04 parcelle 348 Geisensprung d'une contenance de 2,04 ares  
Propriétaires Edith et Charles SCHELLENBERGER demeurant 11, chemin de Consolacio  
66190 COLLIOURE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transmettre une offre d'acquisition pour les parcelles désignées ci-dessus
- de proposer quarante euros (40 €) de l'are aux vendeurs
- de désigner Me Lotz, notaire à Pfaffenhoffen 67350 Val de Moder, pour la rédaction des actes
- d'autoriser le Maire à signer les actes respectifs

#### **14. Travaux cour d'école, sentier rue des Quatre-Vents et trottoir rue Hoeffel**

M. le Maire présente des devis Wicker TP et Glath TP pour les travaux d'aménagement de la cour d'école, du sentier rue des Quatre-Vents donnant sur la ligne de crête et un trottoir rue Hoeffel.

Le conseil municipal, après avoir examiné les devis et après délibérations, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à passer les commandes suivantes auprès de la société Glath Jean-Claude TP 4, rue de l'Eglise 67670 Wittersheim :

- |                   |             |
|-------------------|-------------|
| - Cour de l'école | 15.336 € HT |
| - Sentier         | 12.598 € HT |
| - Trottoir :      | 415 € HT    |

Les travaux font partie du programme d'investissements et sont inscrits au BP 2024.

#### **15. Divers**

La journée de nettoyage de printemps est prévue le samedi 6 avril 2024.